



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAPLP)
SECTION LETTRES – HISTOIRE**

**CONCOURS INTERNE
ET CONCOURS D'ACCÈS A L'ECHELLE DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAER-CAPLP)**

**Rapport de jury présenté par
Mme Anne ARMAND
Inspecteur général de l'éducation nationale
Présidente de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jurys

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAPLP)
SECTION LETTRES – HISTOIRE
SESSION 2012**

**CONCOURS INTERNE
ET CONCOURS D'ACCÈS A L'ECHELLE DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAER-CAPLP)**

Rapport présenté par Anne Armand, Inspectrice générale de l'Éducation nationale,
Présidente du jury,
et Ghislaine Desbuissons, Inspectrice générale de l'Éducation nationale,
Vice-Présidente

A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

1. COMPOSITION DU JURY

Présidente

Mme Anne ARMAND - IGEN Lettres

Vice-présidente

Mme Ghislaine DESBUISSONS – IGEN Histoire et Géographie

Secrétaires générales

Mme Anne-Marie GÉRIN-GRATALOUP - PRAG Université Paris Est Créteil

Mme Élisabeth LANDIER - IEN Lettres

Membres du jury de lettres

FRANÇOISE ANDRIEU – SOPHIE ANXIONNAZ – Chantal DONADEY – Ingrid DUPLAQUET – Christophe GLOTAÏN – Alix GIRAUD – Martine HUSSON – Philippe JACQUIN – Roger MASSÉ – Stéphanie MONTIGNY – Caroline PHILIP – Françoise MABRIEZ-ROBIN – Daniel SÉNÉCHAL – Jean-Philippe TABOULOT

Membres du jury d'histoire et géographie

Olivier APOLLON – Éric AUJAS – Claudine BERGOZ – Nathalie BERIOU – Alain BRELIVET – Isabelle GUILLEMARD – Charles JACQUELIN – Mary MAIRE – Alexandra MOLINA – Pascal PINOTEAU – Jérôme SEGAUD – Nathalie TOPALIAN

2. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

ADMISSIBILITÉ

PLP INTERNE

Nombre de candidats inscrits : **1006**
Nombre de candidats non éliminés : **391** (soit 38.87 % des inscrits)
Nombre d'admissibles : **53** (soit 13.55 % des non éliminés)
Barre d'admissibilité : **9,50 / 20**
Moyenne des candidats admissibles : **10.26 / 20**

ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION PLP (PRIVE)

Nombre de candidats inscrits : **257**
Nombre de candidats non éliminés : **126** (soit 49.03 % des inscrits)
Nombre d'admissibles : **50** (soit 39.68 % des non éliminés)
Barre d'admissibilité : **07.50 / 20**
Moyenne des candidats admissibles : **9.15 / 20**

ADMISSION

PLP INTERNE

Nombre de candidats admissibles : **53**
Nombre de candidats non éliminés : **50** (soit 94.34 % des admissibles)
Nombre de candidats admis : **25**
Nombre de postes : **25**
Barre d'admission : **8.17 / 20**
Moyenne des candidats admis : **10.26 / 20** (épreuves d'admission)
Moyenne des candidats admis : **10.31 / 20** (admissibilité + admission)

ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION PLP (PRIVE)

Nombre de candidats admissibles : **50**
Nombre de candidats non éliminés : **47** (soit 94,00 % des admissibles)
Nombre de candidats admis : **24**
Nombre de postes : **24**
Barre d'admission : **8.33 / 20**
Moyenne des candidats admis : **10.58 / 20** (épreuves d'admission)
Moyenne des candidats admis : **10.14 / 20** (admissibilité + admission)

B. ADMISSIBILITÉ

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Cette session a vu la mise en place des nouvelles modalités des concours internes de recrutement comportant, pour l'épreuve d'admissibilité, la prise en compte et l'évaluation de l'expérience professionnelle des candidats au travers d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, en remplacement des épreuves écrites qui faisaient foi lors des années précédentes.

DÉFINITION RÉGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27 avril 2011 publié au JO du 3 mai 2011 modifie les modalités d'organisation du concours interne et du CAER à dater de la session 2012.

A. – *Epreuve d'admissibilité*

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe II bis (coefficient 3), portant au choix du candidat au moment de l'inscription soit sur le français, soit sur l'histoire ou la géographie.

Le candidat a le choix, pour la valence histoire et géographie, de traiter une situation relative à l'histoire ou à la géographie.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit en **français**, comporte deux parties :

- Première partie (**2 pages dactylographiées maximum**) : Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement du français, de l'histoire ou de la géographie.
- Seconde partie (**6 pages dactylographiées maximum**) : Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement pour le niveau dans lequel il intervient ou est intervenu et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

➤ Typographie et mise en page :

Chacune des parties devra être dactylographiée en **Arial 11, interligne simple**, sur papier de **format 21 x 29,7 cm**. On évitera toute reliure épaisse et pondéreuse pour ce dossier.

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

ATTENTES DU JURY

Les attentes du jury ont été précisées dans une note mise en ligne sur le site du ministère pour les concours langues vivantes – lettres et lettres – histoire, dont le texte est rappelé ci-dessous.

« Le jury attend tout d'abord des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne connaissance de la discipline. Cela suppose de connaître ses différentes composantes, ses enjeux, ses programmes et les compétences que la discipline a pour objectif de faire acquérir aux élèves, mais également de maîtriser les savoirs académiques et les choix théoriques essentiels que supposent ces programmes.

Cette connaissance doit être accompagnée d'une réflexion d'ordre didactique pour fonder, au regard de la discipline choisie, une véritable analyse de l'activité décrite dans le dossier, au regard des objectifs de la discipline choisie.

Le candidat veillera ainsi à évoquer les éléments qui ont présidé aux choix d'enseignement (programmes, projet pédagogique de l'année ou de la période, acquis des élèves, références bibliographiques), les objectifs des séance(s) ou séquence(s) qui font l'objet du compte rendu, les supports et les modalités choisies pour réaliser ces objectifs. Il évaluera le déroulement de la réalisation pédagogique choisie ainsi que les résultats obtenus au regard des choix initiaux et des objectifs visés.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement, analyse que le candidat veillera à ne pas confondre avec l'analyse didactique.

Le jury sera sensible avant tout à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » et/ou réussie dans tous ses aspects que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

De même, le jury n'entend pas privilégier telle réalisation pédagogique plutôt que telle autre : ces réalisations peuvent être de durée variée, devant des groupes de niveau et de taille également variés, mais doivent concerner la discipline choisie et être fondées sur une réelle réflexion didactique. Il faut éviter cependant, étant donné la longueur de l'écrit demandé (6 pages), de tomber à la fois dans l'écueil d'une micro-analyse détaillée d'une séance qui ne serait pas rattachée à une séquence et dans celui d'une analyse, forcément trop rapide, de l'ensemble des séquences d'une année scolaire. Peuvent également être envisagées des expériences conduites dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, des enseignements généraux liés à la spécialité, dans celui de projets pluridisciplinaires ou dans d'autres réalisations (ateliers, projets disciplinaires de longue durée...). Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, c'est la pertinence du choix au regard des enjeux disciplinaires qui sera appréciée.

Le jury sera également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. Sans se perdre dans les détails, le candidat veillera donc à donner au jury tous les éléments dont il a besoin pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé. Le jury pourra d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier.

S'agissant de candidats à un CAPLP comprenant une valence « lettres » qui auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré requis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciés également la qualité et la clarté de la présentation formelle ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu'elle manifeste.

Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents et travaux peuvent être de nature variée : plan de séquence, documents de travail des élèves, sujet(s) de devoir ou exercices, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé... C'est la pertinence du choix et l'intérêt des documents au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les critères d'appréciation du jury porteront donc sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite au regard de la discipline choisie et de ses enjeux
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite, maîtrise qui se manifestera par une mise en perspective de l'activité appuyée sur les connaissances académiques, la connaissance des programmes et de leurs finalités, du socle de compétences et de ses finalités, ainsi que la prise en compte de l'organisation des apprentissages dans le temps et dans le cursus scolaire
- la structuration du propos ainsi que la précision et la clarté du compte rendu de l'activité décrite

- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, incluant la capacité à l'analyse didactique et la distinction entre analyse didactique et analyse pédagogique
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe »

CONSTATS FAITS LORS DE LA SESSION 2012

Le jury a lu des dossiers disparates aussi bien dans leur qualité rédactionnelle que dans leur forme. Puisqu'il s'agit d'un dossier lu par le jury, c'est au travers des qualités rédactionnelles que peuvent être évaluées les qualités réflexives. Forme et fond sont intimement liés.

• La rédaction de la **première partie** du dossier (parcours professionnel, deux pages) est efficace si le candidat sait évoquer en quelques lignes les différentes étapes de son parcours (présentation d'une sorte de CV professionnel) pour présenter ensuite plus longuement les enseignements tirés de ce parcours, les acquis de cette expérience. Or, souvent, cette première partie est énumérative. Tel parcours est ainsi présenté : une description d'une page et demi organisée en autant de paragraphes que d'étapes

- « *J'ai commencé à enseigner dans des instituts ...* »
- « *Ma première suppléance a commencé en janvier 2008 ...* » (26 lignes sans organisation graphique (alinéas) ni organisation logique, sur le seul mode énumératif)
- « *Au cours de ma deuxième année de suppléance (2008 – 2009) ...* »
- « *L'année scolaire suivante ...* » (deux paragraphes cette fois parce qu'il y eut deux mi temps dans des niveaux d'enseignement différents)
- « *Dans l'année scolaire 2010 – 2011 ...* »
- « *Cette année scolaire 2011 – 2012 ...* »

Puis une deuxième partie, d'une demi page seulement, rompt avec l'énumération, mais n'entre pas vraiment dans un bilan du parcours. A partir de l'expression « Au fil de ces années », le candidat décrit (de nouveau) des éléments transversaux (participation à des conseils de classe, à la vie de l'établissement, au diplôme actuellement préparé). Il faut attendre le paragraphe de conclusion pour lire une tentative, bien trop courte hélas et bien générale, sur ce que ces expériences ont apporté au candidat.

Il serait donc intéressant que les candidats trouvent un équilibre entre une présentation synthétique du parcours (façon CV) et un bilan de ces expériences professionnelles dans la perspective du concours présenté.

• La **deuxième partie** (analyse d'une situation d'apprentissage) présente le plus souvent des défauts majeurs : trop de description, absence de mise en perspective, absence d'analyse.

Prenons l'exemple d'une situation ainsi présentée : Dans l'objet d'étude « Des goûts et des couleurs, discutons-en », présentation d'une séquence répondant à la problématique « En quoi les œuvres de la Renaissance aident-elles à exprimer ses propres goûts ? ». Une séance est consacrée au contexte culturel (architecture, peinture). « Cette séance a pour but de faire réagir les élèves à travers une série de questions ». Lesquelles ? Quelles réactions veut-on les voir exprimer ? Le dossier est muet sur ce point. « En découvrant un panel d'œuvres propres au siècle qu'ils vont étudier, les élèves s'interrogent déjà sur leurs goûts et développent la capacité d'exprimer à l'oral une impression, un ressenti. Ils abordent ainsi le champ lexical du beau et du laid faisant partie des connaissances à acquérir en Seconde professionnelle ». Le lecteur reconnaît des citations du programme de Seconde, mais au delà de la déclaration de principe, reste en attente d'explications sur la démarche mise en œuvre (par le candidat qui la réalise pour qui l'observe) : comment les élèves s'interrogent-ils sur leur goût ? Comment développent-ils leur capacité à exprimer une impression, un ressenti ? Que fait l'enseignant lorsqu'un élève dit « j'aime / je n'aime pas » ? Comment le lexique du beau et du laid est-il travaillé ? Tout cela est passé sous silence dans le dossier.

Sur le même objet d'étude, un autre dossier décrit une séance à dominante langue (recherche sur l'étymologie de « beau », lecture des définitions de « beau » et « laid » dans un dictionnaire, écriture de deux phrases dans lesquelles « beau » est substantif, recherche de synonymes et essai de classement allant du plus laid au plus beau). La description de la séance suivante s'ouvre sur la phrase : « Les élèves savent évaluer esthétiquement une œuvre en utilisant le lexique du « beau » et du « laid ». Le jury s'interroge en vain sur la mise en œuvre des apprentissages. S'il suffisait de

dresser une liste de termes d'esthétique pour avoir évalué esthétiquement une œuvre, l'enseignement serait chose aisée !

Toujours sur ce même objet d'étude, un candidat évoque les recherches demandées aux élèves sur la vie de Léonard de Vinci, et expose lui-même cette biographie alors que le lecteur attend de comprendre le parti pris que les élèves peuvent tirer d'une telle recherche dans la compréhension des goûts de la Renaissance et, surtout, en quoi cette période est une époque de rupture esthétique. De même, tel ou tel dossier donne à lire une explication de texte, quelquefois complète, d'un sonnet de Louise Labé ou de Ronsard, sans que le lien avec le travail sur « l'expression de ses propres goûts » attendu chez l'élève soit expliqué.

Le jury lecteur du dossier ne peut donc pas vérifier la bonne compréhension de l'objet d'étude « Des goûts et des couleurs, discutons-en ». Au fil des séances décrites qui conduisent les élèves à observer une œuvre picturale de la Renaissance, à lire une critique de Zola commentant une œuvre de Manet, une description de Ponge, le lecteur ne comprend pas en quoi les élèves construisent l'expression de leur goût personnel en prenant conscience que les goûts d'une génération précédant la leur ne sont peut-être plus partagés aujourd'hui mais sont recevables, en quoi leur goût peut ne pas être partagé par tel ou tel interlocuteur, en quoi une expression juste aide à comprendre le goût d'un autre (qu'on le partage ou non).

La compréhension par les candidats des objectifs de formation dans les classes du lycée professionnel est essentielle. Elle repose sur une connaissance des programmes, connaissance qui ne peut être superficielle. Tel candidat propose, dans l'objet d'étude « La parole en spectacle », une lecture de *Dom Juan*. Le programme lui-même, comme les documents ressources qui l'ont accompagné, les revues pédagogiques, les manuels scolaires sont là pour marquer nettement la différence entre une étude d'œuvre intégrale théâtrale et l'entrée dans la réflexion sur « La parole en spectacle ». Le descriptif de la séquence aligne des lectures méthodiques, une recherche sur les origines de la pièce, une synthèse sur les caractéristiques du texte théâtral, sur les différents types de comique, sur la scène d'exposition, sur la religion au XVII^e siècle, sur les réécritures du mythe au théâtre, à l'opéra, au cinéma... Tout élément incontournable d'un cours traditionnel sur une comédie du XVII^e siècle, mais sans aucun rapport avec les objectifs de l'objet d'étude « La parole en spectacle ».

Les candidats qui ont choisi de présenter une situation d'apprentissage en histoire ou en géographie ont également trop souvent négligé les contenus scientifiques. Le jury attend une présentation des connaissances fondamentales que les élèves doivent acquérir sur le sujet donné en fonction du niveau de classe concerné.

Le jury s'est trouvé confronté d'autre part à la description des élèves composant la classe mentionnée dans l'exemple de séquence (les élèves qui sont orientés par défaut dans cette formation, les primo arrivants, les élèves agités, ...), description qui occupe parfois deux pages. La longueur d'une telle description ne remplace pas l'analyse scientifique et didactique de la séance / de la séquence choisie. On peut expliquer en une phrase que le public est hétérogène et, de là, expliquer les choix de construction des notions à aborder, des exercices à réaliser, des traces écrites à conserver, en relation avec tel ou tel type de public. Le jury attend de savoir si le candidat a, ou non, la capacité à construire un apprentissage / à analyser la construction d'un apprentissage en fonction des connaissances à faire acquérir et des capacités à développer chez des élèves.

Les candidats devront donc à l'avenir veiller à présenter les enjeux des éléments de programme, des notions, des connaissances, des capacités annoncées comme objets de travail pour les élèves, à être explicites dans leurs propos, à mettre en relation les démarches décrites avec les objectifs annoncés, à analyser ce que les élèves ont appris (connaissances, capacités), à proposer une analyse didactique et pédagogique de la situation d'apprentissage menée ou observée.

- Les **annexes**, prévues pour éclairer le jury sur tel ou tel point du dossier, sont souvent sans véritable intérêt. Parfois on ne comprend pas pourquoi telle ou telle pièce est proposée en annexe; parfois l'annexe est démesurée, jusqu'à comprendre l'intégralité d'un mémoire de maîtrise. Il arrive qu'elles comprennent des jugements portés par telle ou telle instance (chef d'établissement, formateur) sur les qualités du dossier ou du candidat.

La note mise en ligne sur le site du Ministère et rappelée au début de ce rapport donne pourtant des indications précises sur le contenu possible des annexes : « Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents et travaux peuvent être de nature variée : plan de séquence, documents de travail des élèves, sujet(s) de devoir ou exercices, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé... C'est la pertinence du choix et l'intérêt des documents au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués. » L'énumération des documents se termine par des points de suspension, signifiant que la liste n'est pas limitée aux documents mentionnés ; le choix du candidat, qui inclut ou non des documents en annexe, relève de l'argumentation : les documents sont pertinents s'ils éclairent effectivement le propos tenu dans le dossier.

• La forme du dossier

« S'agissant de candidats à un CAPLP comprenant une valence « lettres » qui auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré requis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciés également la qualité et la clarté de la présentation formelle ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu'elle manifeste. »

Trop de dossier ne présentent aucune structuration. Un discours énumératif est fastidieux à lire, le lecteur doit lui-même en découvrir les éléments clés. Cette absence d'organisation du discours témoigne de la difficulté du rédacteur à saisir les points saillants de son parcours, à dresser un bilan de ses acquis professionnels, à présenter une analyse.

Le dossier est dactylographié, aussi le jury s'étonne-t-il que la langue soit relativement souvent fautive, ce qui n'est pas admissible dans un dossier saisi sur traitement de texte (l'usage du correcteur orthographique est un passage obligé), que le candidat a tout le loisir de lire et de faire relire. Le jury a rencontré des erreurs graves dans les accords (accords de genre et de nombre, accord avec les sujets inversés), dans des formules mal maîtrisées (« *quelque soit* » pour quel que soit...), jusqu'à rencontrer les fautes qui sont celles que les élèves commettent le plus souvent, en orthographe (« cette séquence à pour but »), en ponctuation (virgules inconsidérées : « Avant tout, j'ai présenté aux élèves, un portulan du monde connu en 1470 » ; usage incorrect du point et de la majuscule dans une phrase qui n'en est pas une : « Et chercher à les intégrer dans la trace écrite qui reprend le cours »).

La maîtrise de la langue est une attente centrale dans le recrutement d'enseignant, aucune tolérance n'est de mise dans ce domaine.

La qualité de l'expression est également tributaire du vocabulaire employé. Le jury tient à mettre les candidats en garde contre le charabia pédagogique ou didactique, utilisé pour impressionner le jury, probablement mais qui se révèle parfaitement opposé au langage clair d'un enseignant. On retient parmi d'autres cet exemple : « La situation d'apprentissage du bac, constructiviste par excellence, est la situation problème car elle est à même de favoriser le développement d'un conflit cognitif lequel apparaît dans la théorie constructiviste comme capable de générer des changements conceptuels, de faire progresser des élèves par confrontation d'un apprenant à une situation problème nouvelle, d'où un effet de déstabilisation susceptible de provoquer une réorganisation de connaissances ou l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir – faire ».

C - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les candidats passent deux épreuves orales :

1 Français : explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale.
Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

2 Histoire - géographie : commentaire, analyse scientifique et utilisation pédagogique de documents se rapportant à l'histoire ou à la géographie en fonction d'un tirage au sort au moment de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

Lors de l'entretien de l'épreuve d'admission correspondant à la valence choisie par le candidat pour le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'épreuve d'admissibilité, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Coefficient 3.

Les questions d'histoire et de géographie pour la session 2012 étaient les suivantes :

Questions d'histoire :

- La France de 1789 à nos jours
- Les Européens et les Amériques du début du XVI^e à la fin du XIX^e siècle
- Histoire et images

Questions de géographie :

- La France et ses territoires en Europe et dans le monde
- Les Suds dans la mondialisation
- Le paysage en géographie

1. L'ÉPREUVE ORALE DE LETTRES

LES MODALITES DE L'ÉPREUVE

Les textes proposés relevaient tous des programmes en vigueur et s'inscrivaient tous dans les objets d'étude des programmes des trois années préparant au baccalauréat professionnel. Leur exploitation pédagogique pouvait aussi, le cas échéant, être proposée dans les classes de CAP.

Ainsi le jury a retenu des extraits de textes « classiques », dont on pourrait attendre qu'il reste quelques bribes de souvenirs scolaires chez chaque candidat, ont été proposés :

Du Bellay *Les regrets*, Corneille *Le Cid*, Molière *Les femmes savantes*, Montesquieu *Les Lettres persanes*, Voltaire *Zadig*, Nerval *Les filles de feu*, Maupassant *Une vie*, Zola *Au Bonheur des Dames*, Apollinaire *Alcools*, Cendrars *L'or*, Camus *La peste*.

Toutes les questions abordaient des connaissances « de base » relevant des programmes de collège. Par exemple, les candidats ont été interrogés sur des sujets tels que :

- l'étude des pronoms,
- l'emploi des substituts, des formes de discours rapportés ou des modalités interrogatives,
- l'analyse logique de telle ou telle phrase,
- l'étude lexicale de certains termes du texte (étymologie, dérivation, évolution de sens...).

REMARQUES GENERALES DU JURY

Dans l'ensemble, le jury a déploré beaucoup de notes médiocres. Ces résultats s'expliquent par le fait que les prestations de nombreux candidats ont montré :

- un manque de *compétence littéraire* : beaucoup de candidats manquent visiblement de formation – et/ou de maturité *critique* face aux textes littéraires ;
- dans le domaine didactique, soit une méconnaissance des programmes, soit une difficulté à en interpréter l'esprit pour y intégrer des activités en rapport avec le texte expliqué ;
- pour la question de grammaire, une grande disparité entre les candidats : tel candidat confond le nom et l'adjectif, tel autre confond les formes de discours rapportés ;
- dans la conduite de l'exposé comme dans l'entretien, un manque de maîtrise des codes de communication : le jury attend élocution claire, emploi d'un vocabulaire adapté à la prestation, capacité d'écoute, réactivité autant de qualités essentielles chez un enseignant.

PRINCIPAUX DEFAUTS DES CANDIDATS

- **Pour l'explication de textes**

Trop de candidats plaquent des connaissances basiques sur les auteurs, les écoles et les mouvements, au risque d'encombrer l'entrée dans le texte, voire d'en esquiver le sens et l'intérêt. Il leur est conseillé, pour une meilleure approche littéraire du texte, de s'exercer dans l'année sur des textes sans appareillage scolaire, sans rien connaître des conditions biographiques et historiques de l'écriture.

Un des candidats a introduit ainsi son explication : « je vais procéder à l'analyse scientifique du texte » : il est essentiel que les candidats comprennent qu'il s'agit de faire la preuve d'une compétence de lecteur face à des textes littéraires, et non de faire preuve de connaissances face à un document.

Une approche historique représente pour les candidats un double piège :

- d'abord celui de parler (jusqu'à sept à huit minutes sur vingt) d'autre chose que du texte ; la suppression des dictionnaires de littérature et des dictionnaires des œuvres en salle de préparation n'a pas suffi à enrayer le travers qui pousse un candidat à réciter des indications sur l'auteur, sur son œuvre, sur l'époque, sur l'œuvre dont est tiré l'extrait, sans rapport précis avec le texte donné à lire ;
- puis celui du contresens, en plaquant un présupposé historique sur leur lecture : par exemple en faisant de Molière le défenseur de la cause des femmes et en transformant Bélise en un personnage fin et intelligent, ou en prétendant que Montesquieu compare les religions musulmane et catholique (en faveur de la première), parce qu'Usbeck y fait référence en ouverture et fermeture de sa lettre.

Ont donc été privilégiés des candidats, même non littéraires, qui ont joué le jeu d'aller au texte directement, même si leur explication ne prenait pas en compte tous les aspects du texte. Le jury tient à rappeler que le texte doit être expliqué pour lui-même et que la spécificité du texte doit être recherchée ; toute étude générique se doit d'être argumentée et adaptée au texte.

Le jury constate que certains candidats sont totalement « myopes » dans leur lecture et dépassent difficilement la lecture littérale des textes ; ainsi, par exemple, en étudiant le poème *Mai* d'Apollinaire, un candidat ne voit pas au-delà du thème du mois de mai ; dans une explication des *Femmes savantes* de Molière un candidat dépasse difficilement la présentation d'une confrontation entre Henriette et Armande sans voir les liens entre l'objet du débat et la Préciosité ...

De même, des approches parfois trop psychologiques occultent l'étude du texte ; ainsi dans les descriptions du magasin de *Au Bonheur des Dames* l'épique n'est pas du tout vu et seuls les caractères des personnages sont abordés.

- **Pour l'exploitation pédagogique du texte**

- Une méthodologie à maîtriser

Dans l'exploitation pédagogique, le texte disparaît carrément, noyé dans des séquences toutes faites et désincarnées. Trop souvent les propositions de séquences ne sont qu'une accumulation de séances disparates sans lien cohérent et dans lesquelles n'apparaît qu'un texte littéraire (parfois à peine survolé) ; les élèves sont supposés « faire des exposés sur les textes » ou « faire des recherches au CDI » pour en découvrir le sens : le jury est alors en droit de se demander quels sont les apprentissages mis en œuvre dans le cours de français.

Aussi le jury conseille-t-il aux candidats, compte tenu du temps imparti lors de l'exposé, d'insister sur la présentation d'une séance dans laquelle ils pourraient exploiter leur analyse du texte support de manière construite et réflexive.

- Des connaissances règlementaires, didactiques et pédagogiques à acquérir

Par ailleurs, le jury constate dans certains cas une grande méconnaissance des programmes de l'enseignement du français au Lycée Professionnel, de leur esprit et de leur logique. La lecture de l'ensemble des documents « Ressource » est donc vivement conseillée pour que les candidats puissent orienter, hiérarchiser et organiser les contenus et méthodes d'approche de leur exposé. Par exemple, les activités d'écriture sont toujours présentées à la fin de la séquence et rarement articulées avec la progression même de la séquence proposée et avec ses objectifs ; elles sont aussi souvent déconnectées des possibilités réelles des élèves, même chez des candidats qui ont déjà des classes en charge.

Les questions référées aux objets d'étude pour le programme du lycée sont rarement prises en compte et on assiste souvent à des présentations de séquences reposant sur une typologie des textes (la poésie, le théâtre,...), ce qui est contraire aux programmes actuels, ou sur une entrée d'histoire littéraire « le romantisme », « le surréalisme », ce qui ne correspond pas non plus aux programmes en vigueur.

En outre, dans certains cas, un manque de préparation se traduit par une façon superficielle (voire désinvolte) d'*apprivoiser* les textes : telle candidate par exemple « bricole » une séquence sur la poésie en opposant la tradition et la modernité sur fond de préférence personnelle et avec, pour seul critère discriminant, l'emploi de la rime.

Les différentes modalités de lecture à mettre en place chez les élèves ne sont pas comprises, ni même perçues : les notions de groupements de textes et de parcours de lecture sont souvent inconnues.

Les évaluations proposées ne sont pas toujours en cohérence avec ce qui a été étudié : comment alors évaluer des apprentissages non réalisés en classe ?

Le jury peut également souligner le manque de réflexivité et d'analyse critique sur les propositions des candidats ou sur leur démarche : des appréciations personnelles comme « ça a marché ! » ou « les élèves ont bien adhéré » ne suffisent pas à expliquer au jury les apprentissages visés et la façon dont ils ont été réalisés lorsqu'un candidat fait référence à une séquence qu'il a menée en classe.

Enfin, le jury incite les candidats à faire preuve dans leurs propositions pédagogiques d'une certaine culture littéraire, comme par exemple savoir nommer plusieurs auteurs des Lumières et leur attribuer des œuvres lorsque l'objet d'étude retenu est « Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice ». Dans tous les entretiens suivant l'exposé du candidat le jury vérifie une connaissance littéraire générale en rapport avec l'objet d'étude choisi par le candidat pour présenter sa séquence.

- **Pour la question de grammaire**

Le jury souligne la grande disparité des prestations mais regrette que les candidats, pour la plupart, ne maîtrisent pas les connaissances de base d'un élève de 3^{ème}. Les candidats sont invités à préparer cette question en se référant à un manuel de grammaire de collègue.

Beaucoup d'ignorances et d'impropriétés ont été relevées dans l'usage des termes métalinguistiques : par exemple « *mon* est un pronom personnel possessif ».

Certaines questions ne sont pas du tout comprises, ainsi plusieurs candidats ont pensé que l'analyse de l'organisation d'une phrase logique (analyse logique) consistait dans le fait de dire si l'énoncé paraissait logique ou pas ; et le jury s'est étonné de réflexion abrupte sur le « manque de logique » de la phrase proposée à la réflexion du candidat.

Peu de candidats ont opéré des classifications cohérentes : ainsi, une étude sur l'interrogation aurait pu se faire selon différentes modalités, syntaxe de l'interrogation, interrogation totale ou partielle, visée sémantique.

Le jury tient à rappeler que la question de grammaire ne se limite pas à l'identification (le fait de nommer) mais à classer, à justifier des faits de langue et à soulever éventuellement des questions. Par exemple, il faut expliquer que le pronom n'est pas nécessairement le substitut à un nom.

- **Pour la conduite de l'exposé et de l'entretien**

Malgré les consignes données lors de la réunion d'accueil des candidats la veille des épreuves orales, certains ne savent quelle démarche adopter lors de l'exposé : certains oublient la lecture oralisée du texte, d'autres transforment cette lecture en « performance théâtrale » inadaptée à ce type de prestation.

Le jury constate avec regret que la lecture oralisée est souvent défectueuse et ne saurait trop encourager les candidats à un entraînement régulier à ce type d'exercice oral qui relève, il est important de le souligner, des pratiques courantes d'un enseignant de lettres.

Le jury tient également à insister sur le fait que les questions posées lors de l'entretien sont destinées à aller plus avant, si bien que des réponses comme « je vous l'ai déjà dit... », « je n'ai pas eu le temps d'y réfléchir... », « c'est la partie que je n'ai pas traitée... » ne permettent pas au candidat d'échanger de manière fructueuse avec le jury.

Enfin, l'attention des candidats est, cette année encore, attirée sur la qualité de la langue orale adaptée au recrutement d'un enseignant et qui plus est un enseignant de lettres.

Conseils de préparation adressés aux candidats

Certains candidats ont cru, après s'être inscrits pour la rédaction du dossier de RAEP dans la valence histoire et géographie, qu'ils seraient interrogés à l'oral en histoire et géographie. L'oral comprend bien deux épreuves, dans l'une et l'autre discipline, et le concours vise bien à recruter des enseignants bivalents.

En français, les candidats n'ont pas à craindre d'être confrontés à un auteur inconnu, à une œuvre dont ils ne sauraient rien. Le choix des auteurs de la session 2012 réunit des auteurs majeurs, comme c'était déjà le cas dans les sessions précédentes. Pour mémoire, les œuvres retenues pour la session 2011 étaient : Ronsard, *Les Amours*, Madame de la Fayette, *La Princesse de Clèves*, La Fontaine, *Fables*, Molière, *L'Avare*, Racine, *Bérénice*, Abbé Prévost, *Manon Lescaut*, Voltaire, *Candide*, Hugo, *Les Misérables*, Musset, *Lorenzaccio*, Maupassant, *Bel Ami* ; Apollinaire, *Alcools*, Eluard, *Capitale de la Douleur*, Le Clézio, *Désert*, Malraux, *La Condition Humaine*.

Le bulletin de tirage propose pour chaque extrait, s'il en est besoin, une situation dans l'œuvre, indiquant l'action, les personnages en présence, ou les circonstances nécessaires à la compréhension du passage. Tous les extraits proposés sont choisis par le jury en fonction des objets d'étude du baccalauréat professionnel et du programme de CAP.

Les questions relatives à la maîtrise de la langue française ne présente, elles non plus, aucun piège. Elles partent d'une question qu'un élève pourrait poser à son professeur sur la construction d'une phrase, sur le sens d'un mot, sur les raisons d'un accord en genre ou en nombre, sur les raisons pour lesquelles tel temps, tel mode verbal est employé ... Les questions posées sont référées aux programmes de CAP et de Baccalauréat professionnel. Les candidats qui dans leur préparation du concours comme dans l'exercice de leur métier s'ils sont enseignants consultent un manuel de grammaire de classe de troisième de collège sont certains de pouvoir répondre aux questions du jury.

Rapport présenté par Chantal Donadey

2. L'ÉPREUVE ORALE D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE

LES MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Désormais, l'épreuve d'admission porte soit sur l'histoire, soit sur la géographie en fonction d'un tirage au sort effectué par le jury au moment de l'entrée en salle de préparation.

Les sujets de la session 2012 comportaient deux documents portant sur une même question du programme du concours mais relevant de thématiques différentes. Les candidats étaient invités à :

- présenter les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel ;
- choisir l'un des documents proposés et en faire l'analyse scientifique ;

- proposer une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de leur choix.

REMARQUES DU JURY

Le document tient une place essentielle dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Tout candidat à un concours de recrutement de professeurs, en particulier à un concours interne, se doit de maîtriser une démarche d'analyse critique rigoureuse et appuyée sur des connaissances solides. Cette démarche comporte un certain nombre d'étapes :

- Le document doit tout d'abord faire l'objet d'une présentation : de quel type de document s'agit-il ? Quels sont le ou les auteurs, la date, la source ? Dans quel contexte le document a-t-il été produit ? Cette étape est particulièrement importante en histoire, où le contexte de production est essentiel à la compréhension. Elle ne doit pas être négligée en géographie : par exemple, une page extraite du site Internet d'une région est un document de promotion territoriale et ne peut être analysé comme la présentation neutre d'une réalité géographique.

- Une problématique doit être dégagée : quelles questions le document amène-t-il à se poser, quelles questions contribue-t-il à éclairer ?

- Puis l'on identifie, on hiérarchise, on présente l'information apportée par le document, sans négliger de relever et d'explicitier les allusions ;

- Il faut ensuite mobiliser ses connaissances (sur l'auteur, le contexte, etc.) afin d'interpréter le document, c'est à dire de saisir sa signification ;

- En conclusion, on peut alors dégager l'intérêt mais aussi les limites éventuelles du document pour la compréhension d'une situation historique ou géographique.

En ce qui concerne l'utilisation pédagogique, les candidats à un concours interne doivent être capables de la situer dans une progression, de formuler les objectifs qu'ils lui assignent, de présenter l'usage qu'ils en font en classe.

EXEMPLES DE SUJETS PROPOSÉS EN 2012

Premier exemple de sujet d'histoire :

Document 1 : Extrait du mémoire du S^r Patoulet sur les avantages, les moyens de rappeler des hommes dans les îles, 26 décembre 1680

Source: Archives nationales d'outre-mer, C^{8A} 2 F°390 [*français modernisé*]

Document 2 : Buellio Catalonus, évêque espagnol, convertissant des Indiens d'Amérique
Illustration tirée de "Nova typis transact navigatio", 1621

Auteur du texte : Père Honorius Philiponus
BNF Gallica

Second exemple de sujet d'histoire :

Document 1 : Affiche « Laissez-nous tranquille ! », Jé, 1941.

Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-GP / image musée de l'Armée

Site Internet de l'Agence photographique de la réunion des musées nationaux

<http://photo.rmn.fr>

Document 2 : Accord de cessez-le-feu en Algérie (extrait du Journal officiel de la République française du 20 mars 1962)

Premier exemple de sujet de géographie :

Document 1 : Les flux migratoires dans le monde en 2007

Source : SOPEMI 2007, Sciences Po Cartographie, in *Atlas mondial des migrations*, Éditions Autrement, 2009

Document 2 : L'exploitation de l'Ouest chinois, <http://french.china.org.cn> consulté en mars 2011

Second exemple de sujet de géographie :

Document 1 : Vue de Grenoble

<http://www.photo-dauphine.com>

Document 2 : Page du site internet de la Région Franche-Comté

D - PROGRAMME DE LA SESSION 2013

Les questions d'histoire et de géographie pour la session 2013 sont les suivantes :

Questions d'histoire :

- *La France de 1789 à nos jours*
- *L'Europe et la guerre au XXe siècle (question nouvelle) : cette question permet d'étudier à la fois les guerres qui se sont déroulées sur le territoire européen et celles menées par les Européens hors d'Europe, de mesurer leur impact sur les sociétés européennes, d'aborder la thématique de la paix.*
- *Histoire et images*

Questions de géographie :

- *La France et ses territoires en Europe et dans le monde*
- *Géographie et géopolitique de l'énergie dans le monde (question nouvelle).*
- *Le paysage en géographie*